

CODE UE : A132 - AVOCETTE ELEGANTE - *RECURVIROSTRA AVOSETTA* (L. 1758)

Annexe I de la directive Oiseaux, Annexe II de la Convention de Bonn et de la Convention de Berne, Espèce protégée en France,

Répartition géographique

Dans l'Ouest de l'Europe, l'aire de reproduction de l'Avocette élégante s'étend du sud de la Suède jusqu'au bassin méditerranéen, presque exclusivement sur le littoral. L'aire d'hivernage est vaste, du Sud de l'Angleterre à l'Afrique de l'Ouest, les oiseaux privilégiant les zones littorales abritées (baies, estuaires, lagunes) caractérisées par de larges estrans vaseux bordés de marais maritimes.



Figure 47 : Avocette élégante

Les observations d'oiseaux bagués montrent que les oiseaux hivernant dans le site Ramsar proviennent des populations reproductrices du Nord de l'Europe, notamment de l'Allemagne et des Pays-Bas, principaux sites où l'espèce est étudiée. La distribution hivernale des oiseaux nicheurs du site Ramsar s'étend aux principaux sites d'hivernage français (estuaire de la Loire, baie de Bourgneuf, baie de l'Aiguillon), au Portugal, au sud de l'Espagne, ainsi qu'au littoral du Morbihan (Golfe du Morbihan, rivière de Penerf et estuaire de la Vilaine).

Population dans le site

Le site Ramsar est une zone d'importance internationale pour l'espèce (critère 700 individus) et fait partie des 10 sites majeurs français pour l'hivernage de l'Avocette élégante, dont l'abondance nationale moyenne est de 17 700 individus¹¹. Les populations hivernantes semblent stables à l'échelle de l'Europe et de la France¹², qui accueille plus de 25 % de la population de l'ouest paléarctique. En hivernage, l'avocette est notée dans 19 secteurs du site Ramsar avec deux zones majeures (plus de 350 oiseaux) : la rivière de Noyal et la rivière de Penerf. Les stationnements de cette espèce étaient importants sur les vasières de la rivière de Penerf, avec des effectifs moyens dépassant les 1 000 individus en hivernage, jusqu'en 2006. Depuis, les effectifs semblent s'être

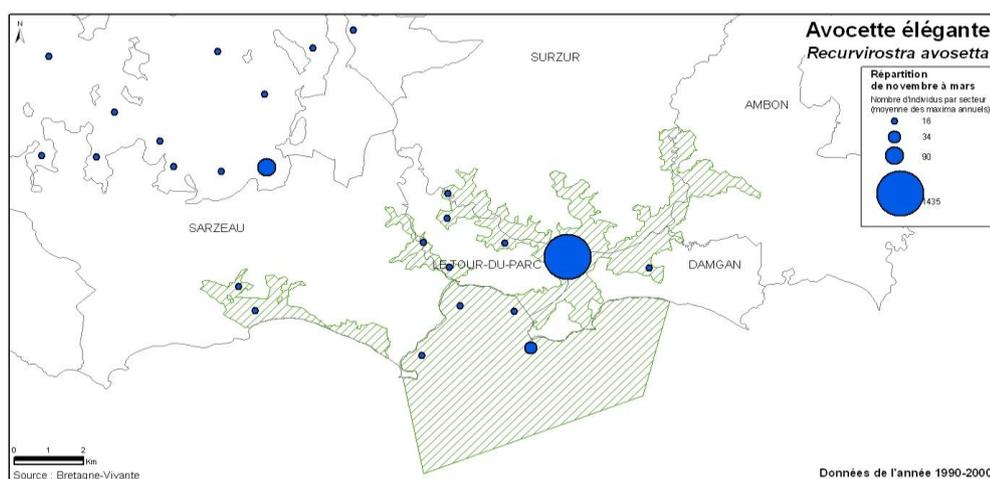
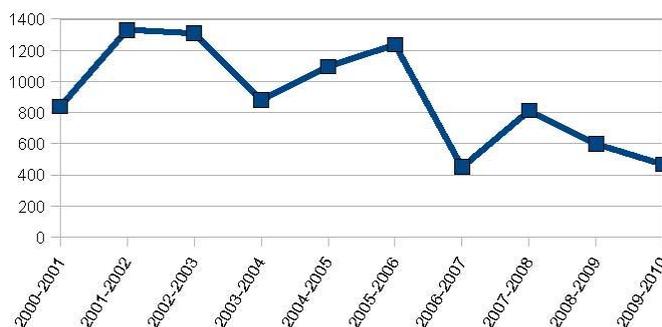


Figure 49 : Répartition des Avocette élégantes de novembre à mars

déplacés et favorisent la Baie de Kervoyal (com. or. S. Gauthier, ONCFS et R. Mahéo).

Figure 48 : Effectifs comptés (pic d'abondance de la saison) pour l'Avocette élégante à l'échelle du site Penvins-Penerf (protocoles de comptages standardisés) de 2000 à 2010 – Source : Roger Mahéo-comptages IWC/Wetlands International



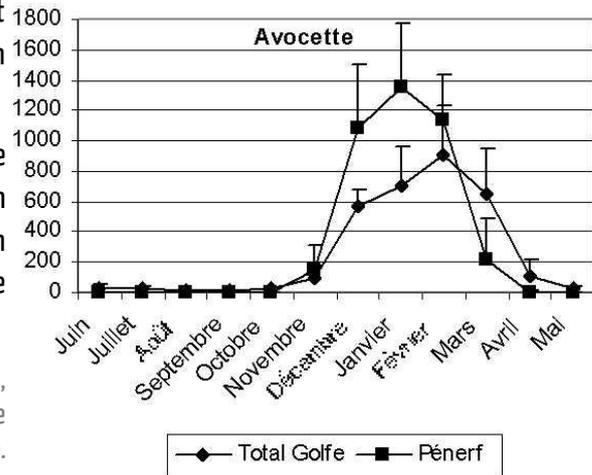
¹¹ Gillier *et al.* 2000

¹² Deceuninck & Mahéo 2000

L'Avocette élégante est présente dans le site Ramsar pratiquement toute l'année, mais les effectifs sont généralement très faibles en septembre et octobre.

Le site Ramsar du Golfe du Morbihan et de la Rivière de Penerf accueille l'une des principales colonies de reproduction de France. La population nationale est estimée à 2 450 couples, en 1995/96, dont environ 1 500 sur le littoral Manche-Atlantique. En 1998, la nidification de l'Avocette a été observée dans 6 localités du site Ramsar.

Figure 50 : Evolution des effectifs au cours du cycle annuel, effectifs moyens d'octobre 1990 à septembre 2000, la barre verticale indique l'écart-type.



Caractères biologiques

La nidification de l'avocette a été observée pour la première fois dans le site Ramsar en 1980. Les effectifs ont fortement augmenté depuis pour atteindre 235 à 246 couples en 1998. Les résultats du baguage montrent une grande fidélité des Avocettes à leur lieu de naissance. Le caractère relativement stable et prévisible de la gestion actuelle des marais endigués tend à favoriser le développement des colonies, mais aussi la spécialisation des prédateurs opportunistes comme la corneille ou le renard.

Écologie

Les exigences de l'espèce en période de reproduction sont très précises. Dans le site, elle niche exclusivement dans des lagunes saumâtres (habitats d'intérêt communautaire) et dans des mares permanentes en prés salés. Le nid est établi sur les microreliefs : diguettes, buttes herbeuses, parfois sur les plages de vase émergées. Les adultes s'alimentent généralement dans des zones d'eau libre, d'une profondeur inférieure à 10-20 cm. Les poussins recherchent leur nourriture par eux-mêmes, ce qui nécessite des bassins dont la profondeur d'eau n'excède pas 5 cm durant les premiers jours.

En recherche de nourriture, cette espèce privilégie en hiver, les vasières dont le sédiment est meuble, ce qui lui permet de prélever facilement des annélides et crustacés. En plus des vasières de l'estuaire, elle fréquente aussi les étiers de Caden et Surzur.

Habitat de l'espèce

Elle fréquente la partie maritime principalement de novembre à mars, c'est-à-dire pendant l'hivernage. Le restant de l'année, l'avocette fréquente les marais endigués. L'utilisation de ce milieu commence de manière irrégulière à partir de décembre, mais s'intensifie à partir de février avec l'occupation progressive des sites de reproduction. Les effectifs les plus élevés sont enregistrés en avril et mai. Les premières pontes sont déposées dans les premiers jours d'avril. Les pontes les plus tardives sont déposées vers la fin juin, ce qui situe l'envol des derniers jeunes durant la deuxième quinzaine d'août.

Menaces potentielles

Le cumul de différents problèmes a pour conséquences un faible succès de la reproduction, probablement insuffisant pour assurer le maintien de la population dans le site Ramsar :

- l'abandon des marais qui entraîne des ruptures de digues et la disparition des habitats de reproduction (notamment marais du Pont Neuf au Tour du Parc) ;
- le stockage des eaux de pluie dans un but cynégétique qui réduit la capacité d'accueil pour les limicoles nicheurs sur de vastes étendues de marais (étier de Kerboulico, rivière de Penerf)
- la gestion hydraulique défectueuse ou absente entraînant des variations de niveau d'eau incontrôlées ou incontrôlables, et par conséquent des inondations de nids ou des assècs (Suscínio)
- le dérangement humain et des activités associées (divagation de chiens) à Suscínio.

- le manque de sites attractifs et gérés ne permet pas une gestion tournante, qui éviterait d'une part que les conditions de milieu soient identiques chaque année en un même lieu et d'autre part la spécialisation des prédateurs opportunistes.
- un faible succès reproducteur dû à un fort taux de prédation sur les pontes et les poussins par la Corneille noire et le Renard roux essentiellement mais aussi dans une moindre mesure et selon les sites, la Mouette rieuse, le Héron cendré ou le Busard des roseaux.